

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

du 15 avril 2024

ARRÊTE temporaire

réglementant la circulation et le stationnement

Le maire de la commune de Vaugines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-2 ;

Vu les articles L22-11-1 et suivants du code des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 411-26 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté du 10 octobre 1968 relatif à la signalisation routière ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L. 113-2 ;

Vu la demande de la mairie, du 15/04/2024,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre des travaux de débroussaillage sur les chemins communaux du Vallon de Vaunières ;

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation et le stationnement seront réglementés du 22 avril au 3 mai 2024 inclus entre 8 h et 18 h.

- Chemins communaux du Vallon de Vaunières

Article 2 :

La signalisation sera mise en place et conforme à la réglementation en vigueur par la mairie.

Article 3 :

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux.

Article 4 :

La gendarmerie, les services municipaux de police sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vaugines, le 15/04/2024

Mme La Maire,
Frédérique ANGELETTI



The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Vaugines. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top, 'VAUGINES' at the bottom, and 'VAUCLUSE' at the bottom. In the center is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Frédérique Angeletti'.